L'essentiel du CSEC Cfdt:



Commission SSCT

18 novembre 2026

sommaire

1. Plan de prévention des Risques Psychosociaux (Réorganisation 2026)
2. Focus sur la Gestion des Fraudes
3. Salariés en antenne délocalisée : stop à la stigmatisation, stop à l'isolement !
4. France Victimes : désormais sur l'affichage obligatoire.

1 Plan de prévention des Risques Psychosociaux (Réorganisation 2026)



Cette session a été ajouté au calendrier social afin d'échanger sur le plan de prévention des Risques Psychosociaux dans le cadre du plan de réorganisation de janvier 2026.

La direction a donc présenté les différents leviers à sa disposition afin de garantir la prévention des RPS.

Pour la CFDT, les dispositifs existants sont très loin de répondre aux enjeux de ce projet et ne permettent pas de traiter les situations parfois critiques remontées par les salariés sur le terrain.

Ainsi, la CFDT exige :

Une mesure transparente de la charge de travail

- Mise en place d'indicateurs fiables et partagés.
- Présentation régulière des résultats dans les instances.
- Identification des équipes en surcharge avant que les situations ne se dégradent.

Des effectifs adaptés à l'activité

- Remplacement des postes vacants d'autant plus lorsque l'activité le nécessite.
- Anticipation des départs et des besoins en compétences.
- Limitation du report permanent de charge de travail sur les équipes en place, notamment celles fonctionnant en filières.

Une véritable prévention des RPS

- Agir sur les causes organisationnelles et pas uniquement sur les conséquences.
- Renforcer la prévention primaire dans tous les métiers et à tous les niveaux de l'Entreprise
- Associer les représentants du personnel au suivi des actions engagées.

Une transparence totale sur les indicateurs sociaux et QVCT

- Communication systématique et régulière des indicateurs QVCT dans toutes les entités.
- Suivi régulier de l'absentéisme, des alertes RPS et des situations de tension.

Le respect des conditions de travail

- Prise en compte des amplitudes horaires réelles (exemple des EXPERTS en antenne délocalisée qui doivent se rendre régulièrement au siège régional)
- Prévention des risques routiers et des déplacements plus longs.
- Harmonisation des pratiques pour garantir l'équité entre salariés.



La CFDT regrette que la direction se retranche derrière son plan de prévention des RPS, qu'elle juge suffisant, sans apporter de réponse concrète aux demandes complémentaires portées pour sécuriser davantage les salariés concernés par le projet.

2 FOCUS sur la Gestion des Fraudes :

Alors que les opérations de réorganisations semblent finalisées, le service SGRF/PAY désormais sur LA DEFENSE et SCHILTIGHEIM est à la peine.

Une majorité d'analystes fraudes sachants s'étant réorientés dans le cadre de la réorganisation 2026, le service SGRF/PAY qui doit désormais gérer l'intégralité du process Fraude pour toutes les régions, n'est pas entièrement « staffé » et les sachants restants doivent former, la plupart du temps en distanciel, les nouveaux arrivants.



Les fraudes ne peuvent donc plus être gérées correctement dans des délais convenables, entrainant, surcharge de travail pour les salariés, délais de réponses aux clients allongés, risques opérationnels accrus, et pertes financières aggravées pour SG.

La CFDT a rappelé l'engagement sans faille et la résilience des salariés de ces services ainsi que de ceux de chez FTI dans les CDS qui mettent tout en œuvre pour assurer le meilleur traitement possible de ce sujet.

La direction ne semblait pas avoir conscience de telles difficultés et s'engage à nous revenir après avoir mené des investigations.

La CFDT souhaite une réponse, non seulement avec le résultat des investigations, mais avec un plan d'actions immédiat pour remédier à cette situation pour les salariés de SGRF/PAY et de la filière FTI.

3 Salariés en antenne délocalisée : stop à la stigmatisation, stop à l'isolement !



Vos élus CFDT sont revenus auprès de la direction sur les conséquences de la nouvelle organisation imposant des journées de présence obligatoires au sein des sièges régionaux.

À peine plus d'un mois après la mise en œuvre de la réorganisation régionale, la suppression des DCR et la disparition des plateaux associés, les premiers retours du terrain sont déjà très préoccupants.

La CFDT dénonce des propos culpabilisants et inacceptables tels que : « Il y a ceux qui veulent et ceux qui peuvent ». Ces déclarations visent pourtant des salariés qui ne font qu'exercer leur droit de ne pas changer de bassin d'emploi dans l'attente d'une mobilité choisie.

À cela s'ajoute une réalité que la direction refuse encore de prendre pleinement en compte : l'allongement significatif des temps de trajet vers les sièges régionaux, l'absence d'adaptation des horaires de réunion dans certains secteurs, ainsi que les contraintes personnelles que ces déplacements supplémentaires génèrent.

Pour la CFDT, cette situation n'est pas acceptable.

Malgré nos alertes répétées, la direction refuse toujours d'ouvrir des discussions nationales sur l'adaptation des temps de travail, la prise en charge d'éventuelles nuitées ou encore la prévention des risques routiers liés à l'augmentation des déplacements. Une fois de plus, elle renvoie ces problématiques vers des négociations locales, créant ainsi des inégalités de traitement entre salariés.

La CFDT demande également qu'une vigilance particulière soit portée aux salariés travaillant dans les antennes délocalisées. Lorsque ceux-ci se retrouvent isolés ou en effectifs très réduits, des solutions doivent être étudiées rapidement afin de permettre un rapprochement vers une agence ou un service de proximité garantissant de meilleures conditions de travail.

Dès la présentation de cette réorganisation au début de l'année 2026, **la CFDT avait alerté sur les risques de dérives organisationnelles, d'isolement des salariés et de dégradation des conditions de travail.** Nous aurions préféré nous tromper. Malheureusement, les faits nous donnent aujourd'hui raison et démontrent une nouvelle fois l'absence d'anticipation, de prévention et de prise en compte des réalités du terrain par la direction.

La CFDT continuera d'intervenir pour défendre les droits des salariés, faire reconnaître leurs contraintes et exiger des mesures concrètes pour préserver leurs conditions de travail et leur sécurité.

Si vous vous reconnaissez dans l'une de ces situations, rapprochez-vous de vos représentants CFDT.

4 France Victimes : désormais sur l'affichage obligatoire.

Après une demande poussée de longue date par la CFDT, la direction nous a enfin confirmé qu'un nouveau visuel France victimes sera prochainement déployé pour affichage obligatoire dans chaque agence/service.

Le format serait plus lisible, plus explicite, et incitatif.

